



UNION EUROPEENNE

DELEGATION EN REPUBLIQUE DU BENIN

Ouverture de la séance d'information et de sensibilisation du Système d'information policière d'Afrique de l'Ouest (SIPAO)

Allocution de Ruben ALBA AGUILERA, Chef de Coopération de l'Union européenne au Bénin

Salle de conférence du Ministère de l'Économie et des Finances

Cotonou, le 11 octobre 2021

-
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Ministères de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, de la Justice et de la Législation, de l'Économie et des Finances, des Eaux et Forêts,
 - Monsieur le Directeur Général,
 - Mesdames et Messieurs le Directeurs Techniques de la Police Républicaine
 - Mesdames et Messieurs les Magistrats de la République
 - Monsieur le Directeur du Centre de Documentation de Sécurité Publique,
 - Monsieur le Représentant d'INTERPOL,
 - Messieurs les formateurs du projet SIPAO,
 - Honorables invités, chers participants en vos rangs et qualités respectives,

Je suis honoré de participer à cette cérémonie d'ouverture des sessions d'information et de sensibilisation portant sur le projet WAPIS-SIPAO en vue de la création d'un système d'information policière dans la sous-région ouest-africaine.

Le projet SIPAO, financé dans le cadre de la programmation régionale de l'Union européenne et mis en œuvre par INTERPOL, a démarré ses activités en 2012 avec le but d'intensifier la coordination et l'échange d'informations entre les forces de l'ordre opérant en Afrique de l'Ouest. Plusieurs progrès sont à relever depuis l'entame des activités de ce projet : il convient tout d'abord d'apprécier que les quatre pays pilotes initialement impliqués dans le projet ont été rejoints par l'ensemble des 15 pays de la CEDEAO ainsi que par la Mauritanie et le Tchad, ce qui a permis de répondre aux ambitions internationales que le SIPAO s'est toujours fixé. Le personnel nécessaire au fonctionnement du système a été presque entièrement recruté dans tous les pays impliqués, qui ont pour la plupart signé les memoranda d'entente pour la mise en œuvre du programme.

Certes, le SIPAO a connu et connaît encore des impasses non négligeables. Les recommandations à l'issue du comité de pilotage du programme, tenu à Abidjan le 30 mars dernier, visent à dépasser les entraves les plus graves en vue d'une pérennisation des acquis du SIPAO, dont la troisième phase s'achèvera à la mi 2022. L'Union européenne est extrêmement intéressée à la réussite de ce programme, qui contribue de façon concrète à l'atteinte des objectifs énumérés par le nouveau Consensus Européen pour le Développement en matière sécuritaire, dans une région particulièrement perturbée par le fléau terroriste.

Les défis sécuritaires qui concernent les pays du Sahel et sub-sahariens sont nombreux, comme l'extension de la menace terroriste, la migration irrégulière, le crime organisé transfrontalier, les actes de piraterie et insécurité maritime au large du Golfe de Guinée, le trafic illicite des stupéfiants, d'armes et d'êtres humains et j'en passe. Malgré les efforts des gouvernements concernés, les difficultés de partage et diffusion des informations policières communes, supposent un frein à ce combat et nécessitent des initiatives coordonnées.

Le SIPAO se propose d'être un outil de raccord pour les agences en charge de l'application de la loi dans la sous-région, et les responsables politiques et stratégiques du Bénin sont appelés à prendre conscience de l'importance de la réalisation de ce programme, ce qui leur permettra d'accéder aux méthodes policières modernes de lutte contre la criminalité transnationale et le terrorisme.

À ce propos, il faut souligner la performance du Bénin dans le cadre du programme SIPAO. Alors qu'il accusait un retard conséquent sur la mise en œuvre des réformes structurelles et organisationnelles indispensables au bon fonctionnement du système jusqu'en novembre 2019, les décisions du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ainsi que le soutien constant du Directeur Général de la Police Républicaine ont permis de hisser le Bénin à la tête des États de la CEDEAO, dans le domaine de l'implémentation du SIPAO. Aujourd'hui, l'Union européenne peut féliciter les acteurs qui ont contribué à ce succès, un travail accompli en peu de temps.

La session qui s'ouvre aujourd'hui vise à contribuer à la réussite du programme au Bénin, en expliquant mieux aux usagers le potentiel de l'application opérationnelle du SIPAO, qui ne sera pas limité aux seules forces de l'ordre. Les magistrats sont par exemple parmi les acteurs les plus intéressés à connaître les divers impacts de SIPAO sur l'organisation et le fonctionnement des services en charge de l'application de la loi, et cet atelier se donne comme objectif une meilleure confiance de leur part dans les données que leur procure le système.

Il reste encore beaucoup à faire pour rendre complètement opérationnel le SIPAO au Bénin, mais nous avons maintenant la certitude d'aboutir à une réussite totale, si les autorités continuent dans la voie qui a été tracée. Je les invite à garder à l'esprit qu'il sera de leur devoir d'adopter tout d'abord le projet de décret portant création des statuts du nouveau CDSP, texte préparé par l'expert juridique SIPAO et le directeur du CDSP, en fonction du Guide

d'organisation et de fonctionnement des centres de collecte et d'enregistrement des données établi par le Programme SIPAO.

Il s'agira ensuite d'assurer la pérennité et le développement du SIPAO-BENIN et qu'ils devront y consacrer les investissements indispensables à son fonctionnement, autant pour la sécurité de leur pays qu'au regard des engagements pris envers leurs partenaires de la CEDEAO, qui regardent le Bénin comme un exemple de bonne pratique en termes de réalisation dans le cadre du programme.

Je félicite donc vivement les organisateurs de la présente initiative, et vous souhaite bonne chance dans la mise en œuvre de vos activités. En même temps, je remercie les ministères représentés ici de leur implication pour le succès du programme.

Vive notre partenariat sur le long terme !

Je vous remercie.